



Paris le 23 décembre 2010

Qualité des réseaux d'électricité : le rapport de la CRE

Suite à des informations parues dans la presse, la CRE tient à préciser que le document auquel fait référence M. Michel LAPEYRE, ancien commissaire de la CRE, est un simple document de travail qui n'a jamais été validé par l'ensemble du collège.

Par ailleurs, la CRE a rendu public en octobre dernier un rapport sur la qualité de l'électricité qui a été adopté par le collège.

La CRE constate une dégradation de la qualité d'alimentation d'électricité. La durée moyenne des coupures est de 60 minutes (hors événement exceptionnel) même si le réseau français se situe dans une bonne moyenne européenne.

Cette dégradation est due à l'absence d'investissement entre 1994 et 2004. En 1993, les investissements sur les réseaux de distribution représentaient environ 3Md€, en 2004 ils tombaient à 1,5Md€.

En 2010, le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) proposé par la CRE a permis la relance des investissements d'ERDF à hauteur de 2,7Md€, dont les effets se feront sentir progressivement.

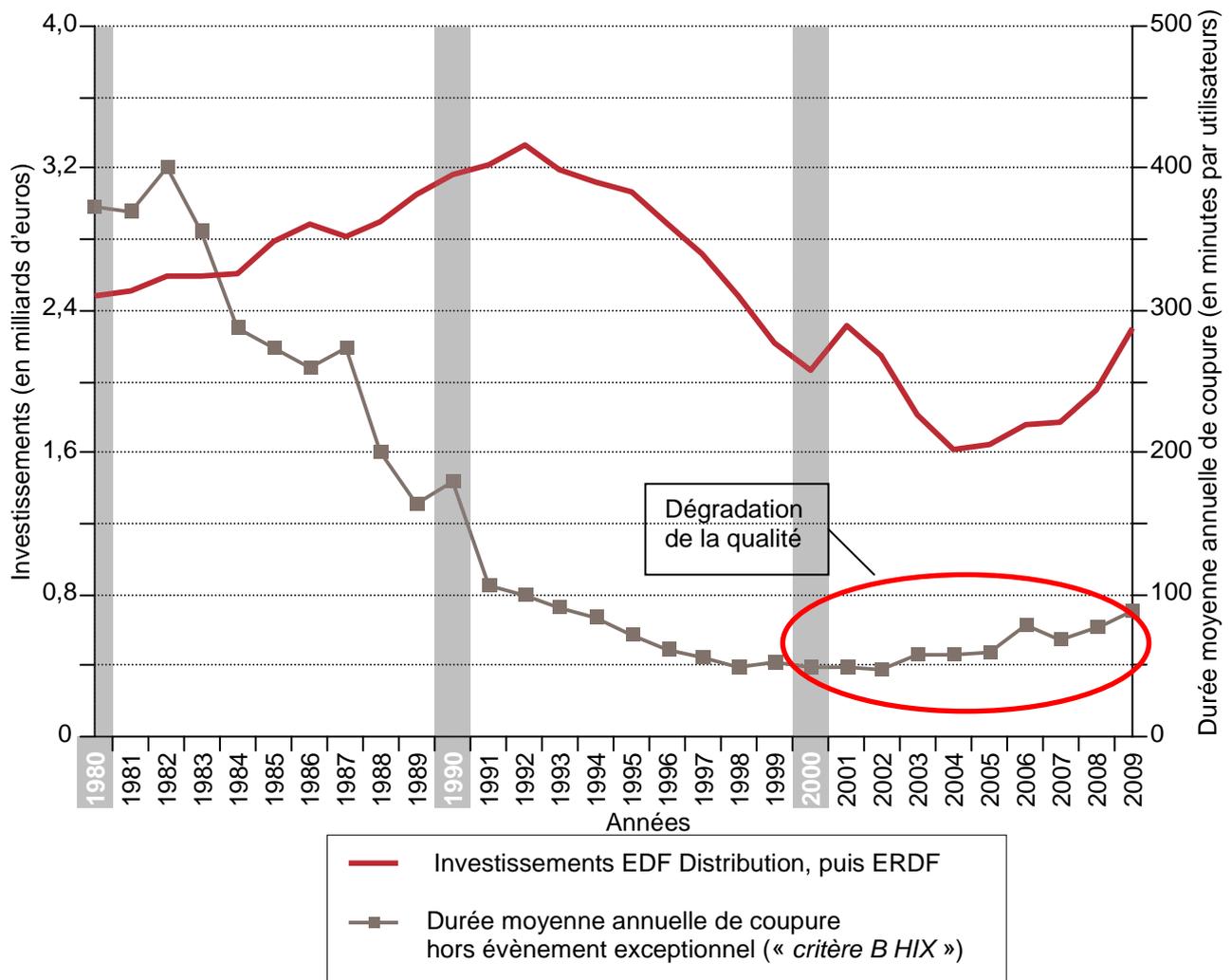
La CRE rappelle que cette qualité a un coût pour le consommateur car c'est lui-même qui la finance à travers le tarif d'utilisation des réseaux d'électricité, qui représente 47 % de sa facture.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contact presse : Anne MONTEIL - tel : 01.44.50.41.77 ou 01.44.50.89.16- mail : anne.monteil@cre.fr

Annexe

Corrélation de la baisse des investissements d'ERDF et de l'augmentation de la durée annuelle moyenne de coupure hors évènement exceptionnel



Source : ERDF